

Traitement des demandes de report en cas de fermeture de salle

A l'attention des associations sportives disputant une compétition régionale

A la suite des dernières annonces gouvernementales concernant notamment les fermetures des gymnases et salles de sport, un protocole de demande de report a été mis en place pour ce cas de figure spécifique.

Il est important de rappeler que la priorité de la FFBB et de la LRGE est de favoriser le jeu et donc de mettre en œuvre toutes les solutions possibles pour qu'un maximum de rencontres puissent se dérouler.

Dans cette optique, nous remercions par avance les clubs de faire également le maximum pour que les rencontres puissent avoir lieu, notamment de trouver à ce titre des solutions palliatives pour s'entraîner lorsque leur salle habituelle n'est pas accessible (salle accessible dans une commune voisine, entretien physique individualisé, etc.). Au regard de la situation et au vu des arrêtés préfectoraux, nous préconisons au maximum la tenue des rencontres.

Nous vous informons en outre, toujours dans l'intention de favoriser le jeu, que dans le cas où votre salle serait indisponible suite à un arrêté (par la Préfecture ou par le propriétaire de l'établissement), la Ligue Régionale Grand Est de Basketball privilégie en premier lieu une inversion de rencontre dans le cas où le club adverse pourrait recevoir ladite rencontre. Nous vous invitons dans ce cas à procéder à une demande d'inversion via FBI dans le cadre de la procédure habituelle. Si une demande d'inversion intervient moins de 72 heures avant le début de la rencontre, nous vous remercions de doubler cette demande d'un mail à la Commission Sportive Régionale Seniors U20 (cs.seniors@grandestbasketball.org) avec le club adverse en copie.

Si aucune solution pour inverser la rencontre n'est trouvée, une demande de report pourra alors être effectuée au travers du formulaire en ligne disponible via le lien suivant :

[FORMULAIRE DEMANDE DE REPORT](#)

Nous vous remercions de bien vouloir remplir un formulaire pour chaque rencontre sur laquelle vous souhaitez effectuer une demande de report.

Pour que votre demande puisse être étudiée, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre par mail (secretariat@grandestbasketball.org) les éléments justifiant cette demande (arrêté préfectoral, arrêté de la Mairie, etc.). Les demandes de report n'étant pas accompagnées d'éléments justificatifs seront automatiquement refusées.

Nous vous rappelons qu'en cas de demande de report formulée moins de 72h avant la rencontre, nous vous remercions de bien vouloir prévenir la Commission Sportive Régionale Seniors (cs.seniors@grandestbasketball.org), le secrétariat de la LRGE (secretariat@grandestbasketball.org) ainsi que l'ensemble des acteurs de la rencontre (club adverse, officiels, ...), **par téléphone et par mail**, afin d'éviter tout frais inutile.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.